

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **10 mai 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Andrée Boulanger  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire.  
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

**3051-05-2022**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE DU MOIS DE MAI 2022  
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 12 avril 2022**

**4 - CONSEIL MUNICIPAL**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 - Embauche employé occasionnel pour l'eau potable et usée**

**5.2 - Embauche secrétaire réceptionniste à temps partiel et temporaire pour la saison estivale**

**5.3 - Embauche d'un étudiant pour la saison estivale**

**5.4 - Présentation des états financiers 2021 / Mme Julie Godbout Lachance Parent**

**5.5 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021**

**5.6 - Attestation des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 - Vérification des appareils respiratoires**

**6.2 - Paiement à la sureté du Québec**

**7 - VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 - Avis de motion / Règlement d'emprunt 389-2022 Décrétant une dépense de 740 000\$ pour la réfection du rang St-Charles incluant la canalisation en eau potable**

- 7.2 - Projet de règlement 389-2022 / Décrétant un emprunt de 740 000\$ et une dépense de 740 000\$ destinée à la réfection du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable
- 7.3 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
  - 12.1 - Installation haut-parleur
  - 12.2 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un lot pour la construction d'un garage municipal
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
  - 13.1 - Autorisation d'utilisation du terrain adjacent à l'école aux fêtes nationales
  - 13.2 - Dépôt projet stratégie territoriale des églises en devenir
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
  - 17.1 - Appui pour le transport des personnes âgées
  - 17.2 - Autorisation de dépôt projet Capcha / Carnet de santé de la salle communautaire
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
  - 18.1 - Comptes à payer pour le mois d'avril 2022
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Claude Yockell, appuyé par Sylvie Laplante et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3052-05-2022**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 12 avril 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4 - CONSEIL MUNICIPAL**

## **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3053-05-2022**

### **5.1 - Embauche employé occasionnel pour l'eau potable et usée**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un employé occasionnel pour remplacer le responsable des travaux publics lors des vacances

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Richard Breton et résolu

D'EMBAUCHER Monsieur Patrick Coté possédant les certificats nécessaires en eau potable et eau usée et taux horaire de 75.00\$ par jour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3054-05-2022**

### **5.2 - Embauche secrétaire réceptionniste a temps partiel et temporaire pour la saison estivale**

ATTENDU QUE la municipalité a offert un emploi temporaire comme secrétaire réceptionniste

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une ressource dû à l'arrêt temporaire de l'adjointe administrative

ATTENDU QUE nous avons reçu un curriculum vitae et que l'offre nous convient

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'EMBAUCHER Mme Jade Blais au poste temporaire de secrétaire réceptionniste à deux jours par semaine au taux horaire de 18.50\$ pour la saison estivale

DE puiser cette dépense au poste Salaire administration

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3055-05-2022**

### **5.3 - Embauche d'un étudiant pour la saison estivale**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réponse positive de la subvention Emploi été canada

ATTENDU QU'en raison du 150e de la municipalité ainsi que l'ouverture des kiosques de jardins, il est important d'embaucher une ressource pour ce travail saisonnier

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été offert et que deux curriculum vitae ont été reçu

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER la directrice générale à voir à l'embauche d'un (e) étudiant (e) pour ce poste saisonnier

DE PUISER la dépense de 16.00\$ / heure pour un maximum de 35 heures par semaine au poste budgétaire salaire loisir, voirie et administration

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3056-05-2022**

### **5.4 - Présentation des états financiers 2021 / Mme Julie Godbout Lachance Parent**

ATTENDU QUE Madame Julie Godbout, CA de la firme Lachance Parent CPA Inc. a présenté aux membres du conseil les états financiers consolidés et audités de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

ATTENDU QUE la portion se rapportant à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage sans consolidation est la suivante :

	2021
Recette	2 700 053\$

Dépenses de fonctionnement	2 021 947\$
Financement à long terme	0\$
Remboursement en capital	428 680\$
Transfert à l'état des activités d'investissement	219 930\$
Affectations	8 827\$
Résultat net	330 095\$
Surplus accumulé au 31 décembre 2021	593 735\$

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement

QUE le conseil confirme le dépôt et l'adoption des états financiers consolidés et audités au 31 décembre 2021 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3057-05-2022**

### **5.5 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 10 mai 2022, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme Lachance Parent CPA Inc.

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 399 448 \$ et que les revenus d'investissement ont culminé à 300 605 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 2 700 053 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 2 021 947\$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 330 095 \$

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 593 735 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2021.

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Stéphane Camiré, CPA, de la firme Lachance Parent CPA Inc., en date du 10 mai 2022. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Samuel Boudreault  
Maire

**3058-05-2022**

### **5.6 - Attestation des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

QUE le conseil municipal atteste de la véracité des frais l'élevant à 250 225.00\$ encourus au 31 décembre 2021 sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposé par Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3059-05-2022**

### **6.1 - Vérification des appareils respiratoires**

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toute décision suite à son possible conflit d'intérêt.

ATTENDU QU'A chaque année les appareils respiratoires d'intervention du Service de protection et de lutttes aux incendies de Saint-Patrice de Beaurivage doivent être vérifiés, ainsi que le détecteur quatre gaz;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement

DE FAIRE tester les appareils respiratoires et le détecteur quatre gaz par la compagnie Aéro-feu de Longueuil;

DE FAIRE effectuer les réparations cette a ces vérifications et d'autoriser la dépense de 2343.00\$

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 526 - Inspection, test et vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3060-05-2022**

### **6.2 - Paiement à la sureté du Québec**

Proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement

D'autoriser le premier versement de 63 451\$ en juin et le deuxième versement de 63 450\$ en octobre au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 21000 920 – Service Sûreté du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7 - VOIRIE MUNICIPALE**

**3061-05-2022**

### **7.1 - Avis de motion / Règlement d'emprunt 389-2022 Décrétant une dépense de 740 000\$ pour la réfection du rang St-Charles incluant la canalisation en eau potable**

Je Patrick Lefrançois, conseiller donne avis de motion qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage un règlement décrétant un emprunt de 740 000\$ et une dépense de 740 000\$ pour la réfection du rang St-Charles village incluant la canalisation d'eau potable, remboursable en une période de 10 ans.

**3062-05-2022**

### **7.2 - Projet de règlement 389-2022 / Décrétant un emprunt de 740 000\$ et une dépense de 740 000\$ destinée à la réfection du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2022

ATTENDU QUE la municipalité désire décrétant une dépense de 740 000\$ pour la réfection des travaux du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité à fait la demande de subvention de 189 000\$ dans le Programme Primeau

ATTENDU QUE la municipalité appliquera également le programme de subvention TECQ 2022 sur le projet au montant de 201 000\$

ATTENDU QU'au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 1061 du code municipal prévoit que le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec;

Ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toutes dépenses accessoires;

De plus, le règlement d'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'ADOPTER ce projet de règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3063-05-2022**

### **7.3 - Soutien a la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice de Beaurivage ainsi que Saint-Gilles de Lotbinière désirent présenter un projet de partenariat d'un directeur des travaux publics dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Sylvie Laplante, appuyé par Richard Breton et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit;

- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage s'engage à participer au projet de partenariat d'un directeur des travaux publics et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire Samuel Boudreault et la Annie Gagnon, directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

### **9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

### **10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

### **11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**

### **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**3064-05-2022**

#### **12.1 - Installation haut-parleur**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'installation de haut-parleur au Casse-croûte chez Vicky

ATTENDU QUE la demande faite serait de mars à octobre et que ceux-ci serait éteint à 21h du mercredi au dimanche

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER Mme Vicky Gélinas propriétaire du Casse-croûte chez Vicky à installer des haut-parleurs à l'extérieur de son commerce afin de mettre un peu

d'ambiance.

QUE cette musique d'ambiance ne perturbe pas le voisinage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3065-05-2022**

**12.2 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un lot pour la construction d'un garage municipal**

Reporter à une séance ultérieure

**13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**

**3066-05-2022**

**13.1 - Autorisation d'utilisation du terrain adjacent à l'école aux fêtes nationales**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation d'utilisation du terrain adjacent à l'école pour les fêtes nationales

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un service de divertissement aux citoyens

IL est proposé par Patrick Lefrancois, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER les fêtes nationales à utiliser le terrain de l'école pour tenir leur activité du 22 au 25 juin 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3067-05-2022**

**13.2 - Dépôt projet stratégie territoriale des églises en devenir**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière s'est investie dans un projet de stratégie territoriale sur le devenir des églises en Lotbinière

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Mère de Jésus souhaite déposer une demande au conseil du Patrimoine Religieux du Québec (CPRQ), dans le cadre du programme de requalification des lieux de culte excédentaire patrimoniaux volet 1 - Incubateur à projet de requalification;

Pour ces motifs

Il est présenté par Patrick Lefrancois, appuyé par Sylvie Laplante et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage appuie la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Mère de Jésus dans sa démarche de requalification de l'église de Saint-Patrice de Beaurivage;

QUE le conseil municipal s'engage à défrayer 25% des frais pour un montant approximatif de 5 000\$ correspondant à la part non subventionné du programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux volet 1 - Incubateur à projet de requalification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**15 - BIBLIOTHÈQUE**

**16 - OMH DE BEAURIVAGE**

**17 - DIVERS**

**3068-05-2022**

**17.1 - Appui pour le transport des personnes âgées**

ATTENDU QUE la table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches s'est penchée sur les besoins des aînés en transport;

ATTENDU QU'un Avis sur les besoins des aînés en transport nous a été transmis;

ATTENDU QUE des recommandations ont été faites pour les municipalités et les MRC;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement que la municipalité de St-Patrice de Beaurivage appuie les recommandations dudit Avis.

**3069-05-2022**

**17.2 - Autorisation de dépôt projet Capcha / Carnet de santé de la salle communautaire**

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer un projet pour obtenir un carnet de santé de la salle communautaire de la municipalité

ATTENDU QUE Capcha est de mise pour nous aider dans la dépôt de cette aide financière ainsi recevoir un carnet de santé de la salle communautaire

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la directrice générale a déposer à Capcha la demande pour effectuer un carnet de santé de la salle communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18 - ADOPTION DES COMPTES**

**3070-05-2022**

**18.1 - Comptes à payer pour le mois d'avril 2022**

Il est proposé par Sylvie Laplante appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois d'avril 2022 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 69 904.42 \$

**19 - CORRESPONDANCES**

**20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**21 - MRC DE LOTBINIÈRE**

**22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

**3071-05-2022**

**23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire du 10 mai 2022 est fermée à 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Samuel Boudreault, maire

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois d'avril 2022

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**24 - POINTS D'INFORMATION**



